Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260702-CM2026JUIL74-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 15 - Quorum réuni

Date de la convocation :

25 Juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLTET 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mickaël JULIEN, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Éric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE, Mr Régis ROGER, Mme Maud LIGER, Mme Audrey AURIOL, Mme Mélanie DAVY, Mr Benjamin BRUNEAU, Mr Mieszko DUSAUTOY, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Didier LERAY, Mme Anne-Sophie DENOUAL et Mme Géraldine LEMARIÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Laurent BARBOT qui a donné pouvoir à Mr Mickaël JULIEN, Mr Nicolas LANGLAIS qui a donné pouvoir à Mme Virginie MALLE, Mme Angélina MAHÉ qui a donné pouvoir à Mr Mieszko DUSAUTOY et Mme Sabrina GIROU qui a donné pouvoir à Mr Rodolphe HAMEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie MALLE.

CM2026-JUILLET-N°74
OBJET : DEVIS CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUELLE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE CHAUFFAGE POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Eric D'HANGEST, adjoint aux bâtiments, informe le Conseil Municipal, que suite à la commission gestion et entretien des bâtiments en date du 23 juin dernier, il a été décidé d'établir un contrat d'entretien des installations de production de chauffage pour les bâtiments communaux.

Plusieurs devis ont été demandés, la commission propose de retenir l'offre, économiquement la plus intéressante, à savoir :

- l'entreprise Kaléo plomberie-chauffage pour la réalisation d'un contrat d'entretien des installations de production de chauffage pour les bâtiments suivants : mairie, salle polyvalente et salle des sports, maison des associations, pôle enfance et cantine scolaire pour un montant de 700 € euros H.T. soit 840 € euros T.T.C.
  Ce contrat est établi pour une durée de deux ans renouvelables par tacite reconduction sauf préavis de trois mois pour résiliation d'une des deux parties.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 15 élus présents et 19 élus votants :

- Emet un avis favorable pour la réalisation d'un contrat d'entretien des installations de production de chauffage pour les bâtiments communaux comme détaillé ci-dessus,
- Décide de retenir l'entreprise Kaléo plomberie - chauffage pour la réalisation de ce contrat pour un montant de 700 € euros H.T. soit 840 € euros T.T.C. pour une durée de deux ans renouvelables par tacite reconduction sauf en cas de résiliation d'une des deux parties par un préavis de trois mois.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260702-CM2026JUIL74-DE

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 03 Juillet 2026.
Le Maire,
Rodolphe HAMEAU.